



Assemblée générale

Distr. limitée
20 février 2019
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-sixième session
Vienne, 11-22 février 2019

Projet de rapport

Annexe I

Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution [73/91](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquante-sixième session, convoqué de nouveau son Groupe de travail plénier.
2. Du 15 au 21 février 2019, le Groupe de travail a tenu [...] séances sous la présidence de P. Kunhikrishnan (Inde). Il a examiné les points suivants :
 - a) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ;
 - b) Gouvernance et méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires ;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents énumérés au paragraphe [...] du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa cinquante-sixième session.
4. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à la résolution [73/91](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique soumettrait au Comité sa proposition d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, qui doit se tenir en 2020.
5. Le Groupe de travail a examiné la liste des questions de fond qui figurait dans l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité ([A/AC.105/C.1/L.373](#)) et a recommandé que ces mêmes questions soient examinées à sa cinquante-septième session.
6. Le Groupe de travail a noté que, conformément à l'accord auquel le Sous-Comité était parvenu à sa quarante-quatrième session, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), le Bureau des affaires spatiales organiserait, à la cinquante-septième session du Sous-Comité, pour renforcer le partenariat avec l'industrie, un colloque, dont il est convenu que le thème serait l'accès de tous à l'espace.



7. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait, lorsqu'il organiserait le colloque, que le Bureau vise à assurer une représentation géographique, des genres et des générations équilibrée.
8. Le point de vue a été exprimé qu'on pourrait notamment aborder, au colloque, les critères utilisés par le Bureau pour sélectionner les partenaires du secteur privé lors de l'organisation de manifestations ou d'autres activités.
9. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa soixante et unième session, en 2018, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait approuvé le plan de travail pluriannuel sur sa gouvernance et ses méthodes de travail ainsi que sur celles de ses organes subsidiaires.
10. Le Groupe de travail a noté que conformément au plan de travail pluriannuel, l'examen de la note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires ([A/AC.105/C.1/L.377](#)) se poursuivrait aux sessions de 2019 du Sous-Comité juridique et du Comité.
11. Le Groupe de travail a entendu des propositions de délégations sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires. Ces propositions sont résumées dans l'appendice au présent rapport.
12. À cet égard, le Groupe de travail a noté que le Secrétariat consulterait le Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'administration et la logistique des sessions du Comité et de ses Sous-Comités, et étudierait les pratiques suivies par les secrétariats d'autres organes intergouvernementaux à Vienne. Dans la mesure du possible, le Secrétariat informerait le Comité des progrès de ces consultations à sa soixante-deuxième session, en 2019, dans le contexte des travaux menés au titre du présent plan de travail pluriannuel.
13. À sa [...] séance, le [...] février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Appendice

Résumé des propositions sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires

On trouvera ci-après une liste indicative de propositions faites par des délégations pendant les réunions du Groupe de travail plénier sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires.

Organisation des travaux

1. Fournir le calendrier des réunions bien à l'avance des sessions, y compris celui des réunions des groupes de travail.
2. Inclure le calendrier des réunions des groupes de travail dans l'ordre du jour provisoire annoté.
3. Tenir compte des besoins et des exigences particulières des petites délégations.

Déclarations

4. Ramener, pour le débat général, le temps alloué pour les déclarations à 7 minutes pour les États membres du Comité, à 5 minutes pour les États et organisations ayant le statut d'observateur, et à 10 minutes pour les groupes régionaux.
5. Télécharger, sur une base volontaire, les déclarations sur le site Web du Bureau des affaires spatiales en temps voulu.

Exposés et présentations scientifiques et techniques

6. Organiser des présentations pendant l'heure du déjeuner afin de donner plus de temps pour les délibérations du Comité et de ses Sous-Comités et de leurs groupes de travail.
7. Organiser des présentations pendant les séances plénières pour s'assurer un service d'interprétation.
8. Limiter le nombre de présentations techniques par délégation.
9. Limiter le nombre de présentations techniques par observateur permanent.
10. Limiter le nombre de présentations techniques par réunion.
11. Ne permettre que les présentations étroitement liées aux points de l'ordre du jour.
12. Réduire la longueur et le nombre des présentations techniques.
13. Établir des critères de sélection pour les présentations.
14. Finaliser le calendrier des présentations techniques avant la session.
15. Regrouper les présentations par sujet.
16. Permettre que les présentations ne soient données qu'après 17 heures et limiter leur nombre à 5 par jour.
17. Demander aux présentateurs de fournir des résumés.
18. Mettre en place des formulaires électroniques pour la soumission des demandes de présentations.

Gestion du temps

19. Utiliser des dispositifs de gestion du temps pour mettre en œuvre un contrôle de ce dernier.

Gestion des documents

20. Donner aux délégations la possibilité de ne pas recevoir de copies papier des documents de présession pour les sessions du Comité et de ses organes subsidiaires.
21. Ne pas distribuer de copies papier des documents par défaut, mais donner aux délégations la possibilité de choisir de recevoir les documents sur papier.
22. Distribuer les documents uniquement aux États membres du Comité et aux organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès de ce dernier.
23. Revoir le système d'attribution des numéros de cote pour refléter clairement le point pertinent de l'ordre du jour pour chaque document.
24. Utiliser le système PaperSmart.
25. Publier les documents relatifs aux points appelant une décision au moins deux semaines avant les sessions.
26. Indiquer sur les documents la date de leur publication sur le site Web du Bureau.
27. Télécharger les documents distribués en session sur le site Web au moment de leur distribution physique.
28. Faire en sorte que les nouveaux documents mis à disposition pendant la session soient portés à l'attention des délégations par la présidence.

Ordre du jour

29. Commencer à aborder les points appelant une décision plus tôt dans la session.
30. Traiter les points de l'ordre du jour dans l'ordre.
31. Examiner un point par réunion.
32. Grouper les points de l'ordre du jour.
33. Maintenir un équilibre entre prévisibilité et souplesse dans la programmation des points à l'ordre du jour.
34. Continuer d'appliquer la plus grande souplesse possible dans la programmation des points à l'ordre du jour.
35. Veiller à ce que les points qui appellent une décision soient clairement indiqués dans l'ordre du jour provisoire et à ce qu'il soit fait un renvoi aux décisions antérieures pertinentes du Comité et de l'Assemblée générale.

Groupes de travail

36. Allouer plus de temps aux réunions des groupes de travail.
37. Revoir et évaluer le mandat des groupes de travail tous les cinq ans.
38. Inclure le calendrier des réunions des groupes de travail dans le calendrier indicatif des travaux annexé à l'ordre du jour provisoire annoté.
39. Il faudrait, à chaque réunion, autoriser les groupes de travail à se réunir avant que ne soient données les présentations techniques.

Méthodes de travail

40. Élaborer un document d'orientation contenant des informations sur les méthodes de travail, les pratiques, les règles et les procédures du Comité et de ses organes subsidiaires, ainsi que sur celles de l'Assemblée générale.
41. Établir des lignes directrices sur la longueur des déclarations écrites et des présentations.

42. Fournir, en particulier aux nouveaux États membres du Comité, des informations pratiques sur la manière de suivre les travaux des groupes de travail existants.
43. Veiller à ce que les décisions de réforme soit appliquées à titre expérimental et puissent être inversées si elles se révèlent inefficaces ou préjudiciables aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Prise de décisions

44. Maintenir le consensus.
45. Envisager la possibilité de voter sur des questions de procédure telles que celles qui ne peuvent faire l'objet d'aucun consensus et qui sont transmises pour examen à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale.
46. Envisager d'autres moyens de faire progresser la prise de décisions sur des questions telles que celles mentionnées au paragraphe précédent.

Durée des sessions

47. Au lieu de raccourcir les sessions du Sous-Comité juridique, créer davantage de groupes de travail ou envisager un plus large éventail de points de l'ordre du jour.
48. Examiner la possibilité d'ajuster la durée des sessions des Sous-Comités en fonction de leurs besoins.
49. Réexaminer le document de travail qui, présenté par l'Allemagne, contient une proposition de renouvellement de la structure de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux du Sous-Comité juridique ([A/AC.105/C.2/L.293](#)).

Interaction avec les entités non gouvernementales, en particulier avec celles de l'industrie et du secteur privé

50. Ne pas dialoguer avec des entités non gouvernementales pendant les sessions du Comité et de ses Sous-Comités et ne le faire que pendant l'intersession et dans la limite des ressources disponibles.
51. Trouver des moyens de mieux travailler avec les entités non gouvernementales compte tenu des ressources limitées dont disposent les services de conférence.
52. Intensifier le dialogue avec les entités non gouvernementales compte tenu de la valeur de leur contribution aux travaux du Comité et de ses Sous-Comités.
53. Organiser des manifestations le lundi et le mardi précédant la session du Comité pour promouvoir le dialogue avec le secteur privé et la société civile.
54. Renforcer les critères que les organisations non gouvernementales internationales doivent remplir pour devenir observatrices permanentes auprès du Comité et fournir régulièrement des informations actualisées sur leur statut auprès du Conseil économique et social.

Synergies et coordination

55. Recommander de renforcer la coopération entre les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale en organisant régulièrement des réunions conjointes.
56. Il faudrait renforcer l'interaction et la coopération entre le Comité, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, notamment en ce qui concerne les questions transversales.
57. Prendre, au sein du Sous-Comité scientifique et technique, des mesures pour renforcer la coopération avec le Sous-Comité juridique.

58. Inscrire, à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, un point consacré aux travaux du Sous-Comité juridique et inversement, afin de permettre l'examen de questions transversales.
 59. Organiser des sessions ou des réunions conjointes des deux Sous-Comités.
 60. Créer des groupes de travail du Comité et leur donner mandat de se réunir pendant les sessions des Sous-Comités.
-